

Motion du 5 juin 2024 de Mmes et MM. Valentin Dujoux, Leyma Milena Wisard Prado, Matthias Erhardt, Bernard Delacoste, Ayari Felix Beltrametti, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Jacqueline Roiz, Charles-Antoine Kuszli, Hanumsha Qerkini, Anna Barseghian et Ana Maria Barciela Villar: «Nomination d'un-e délégué-e aux travaux, pour un contact facilité et un dialogue renforcé lors des chantiers d'ampleur».

(renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 3 juin 2025)

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Sur le domaine public de la Ville de Genève, les chantiers sont nombreux. Si leur durée, leur emprise, leur nature et les parties prenantes peuvent varier, les impacts négatifs sont une réalité. Poussières, cheminements alternatifs, nuisances sonores, odeurs, circulation entravée, impact financier, incompréhension... ces évidences, bien que faisant partie des réalités liées aux chantiers d'ampleur, doivent pouvoir être entendues pour être minimisées au maximum. Plus encore, c'est la nature et le calendrier des travaux qui doivent être expliqués avec soin aux personnes directement concernées. Suite à ces constats, il est d'autant plus important de faciliter le contact et de renforcer le dialogue entre les autorités et les personnes directement impactées sur le terrain.

Considérant:

- le nombre important de chantiers qui se tiennent sur le domaine public de la Ville de Genève tout au long de l'année;
- que plusieurs de ces chantiers peuvent être caractérisés comme «chantiers d'ampleur»; la notion «d'ampleur» pouvant être définie par des critères reposant sur des impacts négatifs majeurs (nuisances diverses, inaccessibilités temporaires, etc.) et durables (durée égale ou supérieure à un mois) menés par plusieurs intervenant-e-s (en simultané ou bien de manière échelonnée dans le temps);
- la nécessité de mener à bien ces travaux afin d'assurer l'entretien, la sécurisation ou l'amélioration de l'espace public municipal (piétonnisation, mise aux normes de réseaux souterrains, développement du chauffage à distance, etc.);
- le fait que, pour nombre de ces chantiers, la Ville de Genève est maître d'ouvrage ou partie prenante lors de réalisations en partenariat avec d'autres entités (par exemple SIG, le Canton, les cabinets d'architecte);
- l'importance, pour les autorités, d'avoir des remontées rapides et concrètes du terrain afin de réaliser d'éventuelles adaptations;
- l'importance, pour les riverain-e-s, commerçant-e-s, usagères et usagers, d'être informé-e-s en amont mais aussi tout au long du chantier et d'avoir, si besoin, un point de contact centralisé;

- l'importance d'un contact facilité et d'un dialogue renforcé afin d'assurer une bonne compréhension des enjeux des travaux menés, et dans la mesure du possible, une meilleure adhésion aux buts visés;
- la volonté déjà existante d'expliquer les enjeux de certains chantiers d'ampleur, par exemple à l'occasion de rencontres ponctuelles avec les habitant-e-s (par exemple avec le café-croissant réalisé le 23 janvier 2024 avec la population, en prévision des travaux sur la rue Pestalozzi);
- le soutien du Conseil municipal à la motion M-1760: «Travaux de la Ville de Genève sur la voie publique: pour une juste considération des commerçants»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à nommer, dans les meilleurs délais, un-e délégué-e aux travaux:

- qui sera la personne de référence en Ville pour les riverain-e-s, commerçant-e-s et usagères et usagers concerné-e-s par des chantiers d'ampleur sur la voie publique;
- qui travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble des services et partenaires impliqués lors de chantiers d'ampleur (services municipaux, partenaires externes comme le Canton, SIG, cabinets d'architecte, etc.);
- qui accompagnera, en se rendant régulièrement sur le terrain, les différentes phases des chantiers d'ampleur.